

The image features a photograph of three children—a girl and two boys—holding hands and walking on a sandy beach. The girl on the left has her back to the camera, wearing a black crop top and light blue shorts. The boy in the middle is wearing a white t-shirt and denim shorts. The boy on the right is wearing a striped t-shirt and denim shorts. In the background, the ocean waves are breaking under a blue sky with white clouds and seagulls. A teal banner is positioned at the top, and decorative elements like stylized leaves and flip-flops are at the bottom.

COUËRON GUIDE DES ACTIVITÉS ÉTÉ 2025

POUR LES ENFANTS
ET LES ADOLESCENTS
DE 3 À 17 ANS



BEL ÉTÉ À COUËRON !

Pour préparer l'été, voici le guide des activités estivales 2025 : de quoi proposer aux enfants et aux jeunes des loisirs éducatifs de qualité, favorables à leur épanouissement et aux nouvelles expériences collectives.

L'Amicale Laïque de Couëron Centre et les associations socioculturelles Pierre-Legendre et Henri-Normand vous proposent :

- Une offre d'accueils de loisirs enfance pour les 3-12 ans,
- Des activités dans les espaces jeunes, des soirées et des sorties pour les adolescents de 11 à 17 ans,
- Des séjours pour les enfants et les adolescents.

D'autres activités sont proposées sur la période estivale pour tous les publics : sorties familles, soirées jeux, ludothèque, rencontres conviviales, etc... par les associations socioculturelles Pierre-Legendre et Henri-Normand, la ville de Couëron et d'autres associations du territoire.

Retrouvez les informations utiles sur le site internet de la ville de Couëron ou auprès des structures.

Bel été à toutes et tous !

SOMMAIRE

CALENDRIER		P. 4
CONTACTS		P. 5
PLANNING		P. 6-7
ACCUEILS DE LOISIRS		P. 8-9
MINI-SÉJOURS		P. 10-15
JEUNESSE		P. 16-17
LES TARIFS		P. 18-19
CONDITIONS		P. 20-21
SE PRÉINSCRIRE		P. 22-23



1 Création/actualisation de son Espace Famille sur le "Portail Loisirs" avant le lundi 21 avril

C'est l'étape nécessaire pour les situations suivantes : s'inscrire pour la première fois auprès d'une association, accéder pour la première fois au "Portail Loisirs", actualiser les informations concernant la famille et/ou l'enfant/adolescent, demander à ajouter un nouvel enfant/adolescent au "Portail Loisirs", faire connaître les besoins spécifiques de son enfant/adolescent.

2 Pré-inscriptions en ligne aux séjours enfance/ado

Du samedi 26 avril à 9h au dimanche 27 avril à 23h59 sur le "Portail Loisirs".

3 Validation des inscriptions séjours auprès de chaque association concernée

Centre Henri-Normand

Lundi 5 mai : 9h-12h30 / 13h30-18h
Mardi 6 mai : Fermé le matin / 13h30-18h
Mercredi 7 mai : 9h-12h30 / 13h30-18h30
Vendredi 9 mai : 9h-12h30 / 13h30-16h30
Samedi 10 mai : 9h-12h30

Amicale Laïque Couëron Centre

Mercredi 30 avril : 9h-12h30 / 13h30-19h
Mercredi 7 mai : 9h-12h30 / 13h30-19h

Centre Pierre-Legendre

Lundi 5 mai : 9h-12h / 13h30-18h30
Mardi 6 mai : Fermé le matin / 13h30-18h30
Mercredi 7 mai : 9h-12h / 13h30-18h30
Vendredi 9 mai : 9h-12h / 13h30-18h

2 Pré-inscriptions en ligne aux accueils de loisirs enfance

Du samedi 17 mai à 9h au dimanche 18 mai à 23h59 sur le "Portail Loisirs".

3 Validation des inscriptions accueils de loisirs auprès de chaque association concernée

Centre Henri-Normand

Lundi 2 juin : 9h-12h30 / 13h30-18h
Mardi 3 juin : Fermé le matin / 13h30-18h
Mercredi 4 juin : 9h-12h30 / 13h30-18h30
Jeudi 5 juin : 9h-12h30 / 13h30-18h
Vendredi 6 juin : 9h-12h30 / 13h30-16h30
Samedi 7 juin : 9h-12h30

Amicale Laïque Couëron Centre

Lundi 2 juin : 9h-12h30 / 13h30-18h
Mardi 3 juin : 9h-12h30 / 13h30-18h
Mercredi 4 juin : 9h-12h30 / 13h30-19h
Jeudi 5 juin : 9h-12h30 / 13h30-18h
Vendredi 6 juin : 9h-12h30 / 13h30-19h

Centre Pierre-Legendre

Lundi 2 juin : 9h-12h / 13h30-18h30
Mardi 3 juin : Fermé le matin / 13h30-18h30
Mercredi 4 juin : 9h-12h / 13h30-18h30
Jeudi 5 juin : 9h-12h / 15h30-18h30
Vendredi 6 juin : 9h-12h / 13h30-18h

CONTACTS



Amicale Laïque de Couëron Centre

- ✉ 1, quai du Commandant-Lucas
- ☎ 02 40 86 49 85
- @ accueil@amicale-laique-coueron.fr
- 🌐 www.amicale-laique-coueron.fr

Association socioculturelle Henri-Normand

- ✉ Place des Cités (quartier de la Chabossière)

Ouverture de l'accueil :

En période scolaire : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, le mercredi jusqu'à 18h30, le vendredi jusqu'à 16h30 et le samedi de 9h à 12h30. Fermé le mardi matin.

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, le mercredi jusqu'à 18h30, le vendredi jusqu'à 16h30, fermé le mardi matin et le samedi.

- ☎ 02 40 38 31 99
- @ c.h.n.secretariat@orange.fr
- 🌐 www.csc-henri-normand.centres-sociaux.fr
- 📘 Centre Henri-Normand

Association socioculturelle Pierre-Legendre

- ✉ 7, boulevard François-Blanchon

Ouverture de l'accueil :

En période scolaire : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 (jusqu'à 18h le vendredi), le samedi de 10h à 12h. Fermé le mardi matin et le jeudi de 12h à 15h30.

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

- ☎ 02 40 86 13 42
- @ accueil@centrepierrelegendre.fr
- 🌐 www.centrepierrelegendre.centres-sociaux.fr
- 📘 Centrepierre.legendre



PLANNING

		JUILLET													
		S28					S29					S30			
STRUCTURE	TYPE D'OFFRE	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	
Amicale Laïque de Couëron-Centre	Accueil de loisirs enfance						/								
	Séjours enfance/ado						/								
Association socioculturelle Henri-Normand	Accueil de loisirs enfance						/								
	Accueil jeunes						/								
	Séjours enfance Séjours ado						/								
Association socioculturelle Pierre-Legendre	Accueil de loisirs enfance						/								
	Accueil jeunes						/								
	Séjours enfance/ado						/								



AOÛT

		S31					S32					S33					S34					S35					
24	25	28	29	30	31	1	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29	

Pré-inscriptions en ligne du samedi 17 mai à 9h au dimanche 18 mai à 23h59



ACCUEILS DE LOISIRS

Accès aux enfants domiciliés et/ou scolarisés à Couëron. Pour toute autre situation, contactez la structure concernée.

ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE HENRI-NORMAND

 **Accueil ouvert** du 7 juillet au 29 août (du lundi au vendredi)

 **Sites** : école Jean-Macé (rue de la Noé Allais) et école Paul-Bert (rue Rouget de Lisle)

 **Âge des enfants** : scolarisés de la PS au CM2 en 2024-2025

Chaque semaine est construite autour d'une thématique, avec un programme d'activités variées proposées par l'équipe d'animation, tout en laissant place aux initiatives et aux envies des enfants : jeux de plein air et jeux de société, activités sportives, manuelles, artistiques et d'expression, ateliers cuisine, etc.

Répartition en trois groupes : PS-GS au périscolaire de l'école Jean-Macé et CP-CE1 et CE2-CM2 à l'école Paul-Bert.

Votre enfant est en situation de handicap ? Venez l'évoquer avec l'équipe avant l'inscription pour mieux adapter son accueil.

- Enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire en 2024-2025
- Fiche sanitaire dûment remplie
- Accueil à la journée avec repas
- Arrivée des enfants le matin de 8h30 à 9h30 et départ entre 17h et 18h le soir
- Inscription : pas un nombre de jours minimum obligatoire pour s'inscrire
- Tarif : A - voir p. 18
- Voir conditions d'annulation p. 20-21

AMICALE LAÏQUE DE COUËRON CENTRE

-  **Accueil ouvert** du 7 juillet au 29 août (du lundi au vendredi)
-  **Site :** Centre de loisirs de l'Erdurière (6 allée des sources)
-  **Âge des enfants :** 3 à 12 ans

Le vivre ensemble, la citoyenneté, la solidarité et l'environnement sont au cœur des activités et projets proposés par l'équipe et construits avec les enfants. Fonctionnement et encadrement facilitant l'accueil d'enfants en situation de handicap. N'hésitez pas à nous contacter pour faire le point sur les besoins de l'enfant.



- Enfants de 3 ans révolus, ou scolarisés en maternelle ou en élémentaire en 2024-2025
- Fiche sanitaire dûment remplie
- Accueil à la journée avec repas
- Arrivée des enfants le matin entre 7h30 et 9h30 et départ entre 17h et 18h30 le soir
- Inscription : à la semaine pour un minimum de 4 ou 5 jours (3 jours en cas de jour férié dans la semaine)
- Tarif : A - voir p. 18
- Voir conditions d'annulation p. 20-21

ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE PIERRE-LEGENDRÉ

-  **Accueil ouvert** du 7 juillet au 1^{er} août et du 18 au 29 août (du lundi au vendredi)
-  **Site :** groupe scolaire Jean-Zay (32 rue Jean-Claude Maisonneuve)
-  **Âge des enfants :** scolarisés de la PS au CM2 en 2024-2025

Activités par âge : 3-5 ans / 6-7 ans / 8-11 ans

L'accueil de loisirs est un lieu d'apprentissage de la vie où les enfants viennent pour jouer, créer et vivre ensemble. C'est un espace d'expérimentation, d'expression, de curiosité et de découvertes. Les activités et projets sont à l'initiative des animateurs ou animatrices et des enfants grâce à des temps de concertation.

Votre enfant est en situation de handicap ? Rencontrez l'équipe d'animation avant l'inscription pour mieux adapter son accueil.

- Enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire en 2024-2025
- Fiche sanitaire dûment remplie
- Accueil à la journée avec repas
- Arrivée des enfants le matin de 8h30 à 10h et départ entre 17h et 18h le soir
- Sorties organisées (pique-nique fourni par la structure)
- Tarif : A - voir p. 18
- Voir conditions d'annulation p. 20-21

2 séjours maximum par enfant (toutes structures confondues). Accès aux enfants domiciliés et/ou scolarisés à Couëron. Pour toute autre situation, contactez la structure concernée.

AMICALE LAÏQUE DE COUËRON CENTRE

L'association organise des séjours innovants et renouvelés chaque année à destination des 7-14 ans. Tournés vers les activités de pleine nature, ces mini-camps s'organisent autour de la pratique d'activités sportives, culturelles et en lien avec le vivant. La construction collective entre les enfants et l'équipe d'animation est au cœur des projets pour organiser le camp, les repas et les temps de partage.

RÉUNION D'INFORMATION POUR PRÉPARER LE SÉJOUR

Mardi 24 juin à 18h30, dans les locaux de l'Amicale Laïque

Du 7 au 11 juillet

Base de loisirs de Pont Caffino (44)

Séjour "Rame, Grimpe et Cours !" - 20 places

7-10 ans

Une semaine de camping au contact de la nature et au bord de l'eau. Navigation en kayak, pratique de l'escalade et course d'orientation. Un test d'aisance aquatique est nécessaire.

Séjour "Atteins ton but" - 20 places

10-14 ans

Une semaine de camping au contact de la nature et au bord de l'eau. Pratique du tir à l'arc, découverte du disc golf et activité kayak polo. Un test d'aisance aquatique est nécessaire.

Du 15 au 18 juillet

Base de loisirs de Pont Caffino (44)

Séjour "Autour du bois" - 20 places

7-10 ans

Une semaine de camping au contact de la nature et au bord de l'eau. Aventure en grimpe arbres, rallye nature et atelier vannerie.

Séjour "En route pour l'aventure" - 20 places

10-14 ans

Une semaine de camping au contact de la nature et au bord de l'eau. Pratique du paddle, randonnée en VTT et nuit en bivouac. Un test d'aisance aquatique est nécessaire.

Du 21 au 25 juillet

Notre-Dame-de-Monts (85)

9-14
ans

Séjour "Sous le vent" - 20 places

Une semaine de camping proche de la mer, dans la pinède. Visite du jardin du vent, du parc Biotopia, ateliers scientifiques et pratique du char à voile.

Du 28 juillet au 1^{er} août

Doué-en-Anjou (49)

9-14
ans

Séjour "Sur les traces animales" - 20 places

Une semaine de camping dans un havre de verdure en bordure de ville. Visite du bioparc, ateliers ludiques dans le parc animalier et découverte des faluns au site troglodytique des Perrières.

Du 18 au 22 août

Camors (56)

9-14
ans

Séjour "Sports en forêt" - 20 places

Une semaine de camping au cœur de la forêt. Pratique de l'accrobranche, parcours d'orientation et d'échappement en extérieur, randonnée dans les bois.

Du 25 au 29 août

Chemillé-en-Anjou (49)

9-14
ans

Séjour "Ter'Anima" - 20 places

Une semaine de vacances autour du bien-être animalier. Découverte de l'équimotricité, médiation animale et soins des animaux (poneys, alpagas, moutons et chèvres).

LES CONDITIONS

- Avoir l'âge indiqué révolu le jour du départ
- 2 séjours maximum par enfant (toutes structures confondues)
- Matériel de camping fourni par l'association sauf duvet et tapis de sol
- Fiche sanitaire dûment remplie
- Attestation de natation requise pour les séjours avec activités nautiques (25 m nage libre ou sauv'nage)
- Départ : le lundi matin à 8h, place Charles-de-Gaulle devant la mairie
- Retour : le vendredi à 17h au même endroit
- Tarif : B - voir p.18
- Voir conditions d'annulation p. 20-21





ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE HENRI-NORMAND

Les camps sont l'occasion de vivre de nouvelles expériences de vie en collectivité et de découvrir des activités et de nouveaux milieux. Chaque semaine, une thématique sert de fil rouge en plus des activités proposées. L'équipe d'animation est composée d'un directeur ou d'une directrice et de 4 animateurs ou animatrices pour les séjours à la Ferme du Ménéhy et 2 animateurs ou animatrices pour le séjour à Pied Bercy ayant le BAFA.

DES QUESTIONS POUR UN PREMIER DÉPART EN SÉJOUR ?

Judi 10 avril à 19h30 au centre Henri-Normand

Du 7 au 11 juillet

Ferme du Ménéhy | Île-aux-Pies (56)

Séjour Accro-ludique - 28 places



Une semaine dans un cadre verdoyant pour découvrir l'univers des jeux en tous genres : jeux de plein air, escape game, jeux en bois, une enquête à la tombée de la nuit et une séance d'accrobranche.

Séjour Aqua'ludique - 16 places (Sauv'nage requis)



Une semaine dans un cadre verdoyant pour découvrir l'univers des jeux en tous genres : plein air, jeux en bois, une course d'orientation et la navigation sur l'Oust le temps d'une séance de stand-up paddle !

Du 15 au 18 juillet

Ferme du Ménéhy | Île-aux-Pies (56)

Séjour Créa' ludique - 28 places



Une semaine dans un cadre verdoyant pour découvrir l'univers des jeux en tous genres : jeux de plein air, jeux en bois, une enquête à la tombée de la nuit. Une semaine pour construire son univers pour jouer, imaginer des aventures dans la forêt.

Séjour Accro-ludique - 16 places

Une semaine en pleine nature pour partir à l'aventure en forêt, découvrir l'univers des jeux en tous genres, jeux en bois, une course d'orientation et une immersion escalade et via-ferrata dans le Parc Aventure de l'Île-aux-Pies !

Du 21 au 25 juillet**Ferme du Ménéhy | Île-aux-Pies (56)****Séjour Accro-ludique - 28 places**

Une semaine dans un cadre verdoyant pour découvrir l'univers des jeux en tous genres : jeux de plein air, jeux en bois, une enquête à la tombée de la nuit et une séance d'accrobranche.

Séjour Aqua-ludique - 16 places (Sauv'nage requis)

Une semaine dans un cadre verdoyant pour découvrir l'univers des jeux en tous genres : plein air, jeux en bois, une course d'orientation et la navigation sur l'Oust le temps d'une séance de kayak.

Du 28 juillet au 1^{er} août / Du 4 au 8 août**La Roche Blanche (44)****Séjours Équitation - 24 places chaque semaine**

Une semaine à la ferme équestre de Pied Bercy où les enfants pourront découvrir l'univers des chevaux et des poneys (4 séances d'équitation par séjour) et profiter de jeux de plein air, de jeux de société et relever des défis.

LES CONDITIONS

- Enfant scolarisé en élémentaire ou au collège en 2024-2025
- 2 séjours maximum par enfant (toutes structures confondues)
- Fiche sanitaire dûment remplie
- Matériel de camping fourni par l'association sauf duvet et tapis de sol
- Hébergement sous tentes avec restauration participative et collective
- Attestation de test d'aisance aquatique pour les séjours avec activités nautiques (25m nage libre ou sauv'nage)
- Départ : le lundi matin à 9h30, place des Cités. Accueil possible dès 8h30. Retour : le vendredi entre 16h30 et 17h au même endroit
- Tarif : B - voir p.18
- Voir conditions d'annulation p. 20-21





ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE PIERRE-LEGENDE

Les mini-séjours permettent avant tout aux enfants de découvrir de nouvelles activités, d'apprendre à vivre ensemble et de s'adapter à un nouvel environnement. C'est une belle occasion d'apprendre à coopérer et à se dépasser tout en s'amusant. L'équipe d'animation est composée d'un directeur ou d'une directrice et de deux animateurs ou animatrices ayant le BAFA.

DES QUESTIONS POUR UN PREMIER DÉPART EN SÉJOUR ?

Jeudi 10 avril à 19h30, au centre Henri-Normand

RÉUNION D'INFORMATION POUR PRÉPARER LE SÉJOUR

Mercredi 18 juin à 19h30, au centre Pierre-Legendre

Du 7 au 11 juillet

Château de la Turmelière | Orée-d'Anjou (49)

Séjour Moyen Âge - 24 places



Une semaine faite d'explorations et d'aventures au château de la Turmelière. Les enfants pourront s'initier à des activités médiévales et des veillées contes à la lueur des étoiles. Alors prêts à voyager dans le temps ?

Du 15 au 18 juillet

Château de la Turmelière | Orée-d'Anjou (49)

Séjour Sport insolite - 24 places



Une semaine faite de découvertes et de challenges au château de la Turmelière. Les enfants et adolescents pourront s'initier à différents sports insolites et des veillées à la lueur des étoiles. Alors prêts à relever les défis ?

Du 21 au 25 juillet

La Vallée des Korrigans - Tépacap | Savenay (44)

Séjour Sport et nature - 24 places



Une semaine de loisirs en pleine forêt à la découverte de la Vallée des Korrigans (parc de loisirs aux multiples activités) et de ses alentours. Cet écrin de verdure promet une aventure pleine de surprises !

Du 28 juillet au 1^{er} août

La Vallée des Korrigans - Tépacap | Savenay (44)

Séjour Sport et nature - 24 places



Une semaine de loisirs en pleine forêt à la découverte de la Vallée des Korrigans (parc de loisirs aux multiples activités) et de ses alentours. Cet écrin de verdure promet une aventure pleine de surprises !

Du 28 juillet au 1^{er} août

TSN de Nozay (44)

Séjour Nautique - 14 places



Sur la base de loisirs TSN de Nozay, les jeunes pourront s'initier au téléski nautique et au paddle. S'amuser et se dépenser dans l'aquapark et l'accrofitlet tout en profitant du cadre. Veillées et animations viendront compléter le séjour.

Du 18 au 22 août / Du 25 au 29 août

La Ducherais | Campbon (44)

Séjour Ferme Équestre - 24 places chaque semaine



Une semaine pour découvrir la vie à la ferme de la Ducherais. Prendre soin des poneys, explorer l'univers magique de la ferme, se réveiller et s'endormir en pleine nature. Alors prêts à rentrer dans la peau de fermiers et de fermières et confirmer que le bonheur est bien dans le pré ?

LES CONDITIONS

- Enfant scolarisé en élémentaire ou au collège en 2024-2025 selon le séjour ou pour le séjour nautique avoir l'âge indiqué révolu le jour du départ
- 2 séjours maximum par enfant (toutes structures confondues)
- Matériel de camping fourni par l'association sauf duvet et tapis de sol
- Fiche sanitaire dûment remplie
- Attestation de natation requise ou un test anti-panique pour le séjour à Nozay (25 m nage libre ou sauv'nage)
- Départ : le lundi matin vers 9h, plateforme des cars (derrière l'école Marcel-Gouzil)
- Retour : le vendredi vers 17h au même endroit
- Tarif : B - voir p. 18
- Voir conditions d'annulation p. 20-21





AMICALE LAÏQUE DE COUËRON CENTRE

13-17
ans

Séjours « Initiatives jeunes »

Les séjours « Initiatives jeunes », qu'est-ce que c'est ?

L'association accompagne des jeunes à monter des projets à destination de la France et l'international. Qu'il s'agisse de réalisations de séjours vacances, de projets solidaires ou d'échanges de jeunes, tous les ans, les jeunes se mobilisent afin de réaliser leurs envies.

Dans un souci de continuité et de progression, il est proposé aux plus jeunes de partir en France avant de partir à l'étranger. Les séjours ont une durée de 2 à 3 semaines. Pendant ces séjours, 12 jeunes partent encadrés par un directeur ou une directrice et un animateur ou une animatrice.

L'association accompagne les jeunes dans la réalisation de leurs projets. Depuis janvier 2025, les jeunes se réunissent une à deux fois par mois pour organiser leur séjour en respectant un budget précis et en choisissant la destination, l'hébergement et les activités.

Pour se renseigner sur les projets en cours merci de contacter directement l'Amicale au 02 40 86 49 85 ou accueil@amicale-laïque-couëron.fr



ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE HENRI-NORMAND

11-15
ans

L'Espace des Possibles

L'Espace des Possibles est ouvert aux collégiens et collégiennes scolarisés en 2024-2025.

C'est un lieu qui permet de se poser, de découvrir de nouvelles activités, d'avoir un espace à soi et aussi d'être en collectif. C'est un endroit pour s'exprimer, partager ses passions, pour se questionner et débattre, mais aussi proposer des activités et toutes sortes de projets. L'équipe propose un programme d'activités et de sorties variées.

- L'Espace des Possibles est ouvert **du 23 juin au 1^{er} août**, puis **du 18 au 29 août** (fermeture les semaines 32 et 33).
- Tarifs : 5 € d'adhésion à l'année (inclus dans l'adhésion familiale). Certaines activités plus coûteuses sont facturées selon le quotient familial.
- Les accueils libres et les animations sur place sont gratuites.

Inscriptions : à partir du mercredi 18 juin à 18h sur le "Portail Loisirs"

ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE PIERRE-LEGENDRÉ

11-17
ans

L'Espace Jeunes

Accueil libre et gratuit dans l'Espace Jeunes (après adhésion annuelle).
L'Espace Jeunes est ouvert à tous les jeunes collégiens et lycéens.

Qu'est-ce qu'on y fait ? Du baby, de l'impression 3D, du sport, du jeu vidéo, des soirées, des sorties... On s'autorise aussi à se poser dans les canapés pour discuter de tout et de rien, débattre sur des sujets qui vous tiennent à cœur. L'équipe d'animation est là pour vous accompagner sur vos projets : organisation de temps fort, de bricolage, d'action solidaire, de sortie culturelle... On vous accompagne sur vos envies pour faire de vos vacances un bon moment.

Le programme, disponible dès le mois de juin, alterne entre des accueils libres, des activités et des sorties.

- **Du lundi au vendredi de 14h à 18h + 2 matinées par semaine (10h/12h30).**
- Des temps d'accueil libre et un programme d'activités réalisé en concertation avec les jeunes.
- Des sorties à la journée et une soirée chaque semaine.
- Une adhésion de 5€ par an (accueils libres) + un coût supplémentaire pour certaines activités (variable en fonction des activités et du quotient familial).



LES TARIFS

L'Amicale Laïque de Couëron Centre et les associations socioculturelles Henri-Normand et Pierre-Legendre mettent en place un système tarifaire permettant d'adapter le tarif à chaque situation familiale en lien avec le quotient familial (QF). Les associations fixent un taux de participation (taux d'effort) des familles pour les accueils de loisirs et les séjours, dans l'objectif prioritaire de renforcer l'accessibilité à cette offre.

Équitable, progressive et solidaire, la tarification est déterminée par le quotient familial et un taux d'effort dans la limite d'un montant plancher et d'un montant plafond. Quelle que soit l'activité, le tarif appliqué aux familles reste toujours inférieur au coût du service pour les associations subventionnées par la Ville et la CAF de Loire-Atlantique.

Pour les accueils de loisirs, les QF plancher et plafond, pris en compte pour les calculs tarifaires, sont respectivement de 193 € et 2271 €. Le taux d'effort est de 1,035 %.

Un abattement de 15 % du tarif calculé allégera la participation pour les quelques familles ayant un très faible revenu (QF < 950 €).

Pour les séjours, les QF plancher et plafond, pris en compte pour les calculs tarifaires, sont respectivement de 130 € et 2152 €. Le taux d'effort est de 2,3%. **Un abattement de 15 % du tarif calculé allégera la participation pour les quelques familles ayant un très faible revenu (QF < 950 €).**

Pour calculer les tarifs des activités choisies, il faut se référer au quotient familial figurant sur votre attestation de CAF ou MSA de moins de 3 mois. Pour les familles non allocataires, vous pouvez faire attester votre QF en prenant rdv auprès du service accueil et citoyenneté de la Ville - 02 40 38 51 00.

Mode de calcul : quotient familial x taux d'effort correspondant à l'activité

Le montant ne peut être inférieur au tarif « plancher » et ne peut être supérieur au tarif « plafond » figurant dans le tableau ci-après.

Tarif	Activité	Taux d'effort	Plancher (au QF 193)	Plafond (au QF 2271)
A	Accueils de loisirs enfance à la journée avec repas	0,01035	1,70 €	23,50 €
Tarif	Activité	Taux d'effort	Plancher (au QF 130)	Plafond (au QF 2152)
B	Séjours de vacances enfance/ado : journée en mini-séjours	0,023	2,55 €	49,50 €

Modes de paiement

Le règlement est à effectuer lors des permanences de validation propres à chaque structure.

	Chèque	Espèces	Carte bancaire	Chèques Vacances	Chèques Vacances Connect	Chèque CESU
Amicale Laïque Couëron Centre	X	X	X	X		X
Association Pierre-Legendre	X	X	X	X	X	
Association Henri-Normand	X	X	X	X	X	

Adhésions annuelles*

Les activités proposées par l'Amicale Laïque de Couëron Centre et par les associations socioculturelles sont soumises à une adhésion annuelle.

Amicale Laïque de Couëron Centre

Carte d'adhésion individuelle : **4 €**

Validité : année scolaire

Association socioculturelle Henri-Normand

Carte d'adhésion annuelle 2024-2025 : **10 €**

Accès à l'Espace des Possibles : **5 €** (inclus dans l'adhésion familiale)

Association socioculturelle Pierre-Legendre

Carte d'adhésion familiale : **10 €**

Carte d'adhésion individuelle jeune : **5 €**

* Voir conditions tarification p. 20-21



Exemples

Avec un quotient de 420 pour un tarif A :

$$420 \times 0,01035 = 4,35 \text{ €}$$

$$4,35 \text{ €} - 15 \% = 3,70 \text{ €}$$

Avec un quotient de 1140 pour un tarif A :

$$1140 \times 0,01035 = 11,80 \text{ €}$$

Avec un quotient de 940 pour un séjour tarif B :

$$940 \times 0,023 = 21,62 \text{ €}$$

$$21,62 \text{ €} - 15 \% = 18,38 \text{ €}$$

$$18,38 \text{ €} \times 5 \text{ jours} = 91,88 \text{ €}$$

Si votre calcul dépasse le prix plafond, le coût de vos activités est bloqué à ce tarif maximum (par exemple, pour un tarif A : 23,50 €). La CAF de Loire-Atlantique participe financièrement au fonctionnement des accueils de loisirs. La ville de Couëron contribue aux accueils de loisirs et aux séjours.

CONDITIONS

Conditions valables pour l'Amicale Laïque de Couëron Centre et les associations socioculturelles Pierre-Legendre et Henri-Normand.

Par convention avec la Ville de Couëron, les associations organisatrices gèrent des accueils de loisirs, des séjours courts et des camps. Ces structures accueillent, sans discrimination, les enfants couëronnais (un des deux parents ou les deux parents résidents sur la commune) et les enfants hors commune scolarisés sur la commune. Associations d'éducation populaire, elles ont pour objet de contribuer à l'émancipation sociale et intellectuelle ainsi qu'à la formation civique de l'individu dans le cadre de l'éducation permanente.

Conditions particulières pour les mineurs

Les conditions particulières suivantes s'appliquent en complément des dispositions relatives à la législation des mineurs.

- Une fiche sanitaire pour l'inscription d'un mineur est demandée ; celle-ci doit être obligatoirement signée par un responsable légal de l'enfant. Elle permet à l'organisateur d'intervenir en cas de problème de santé du mineur, elle doit également comporter les recommandations médicales.
- La prise en charge débute à partir du moment où le mineur est confié à une personne désignée par les organisateurs (personne chargée, sur le lieu d'accueil, du départ ou de l'arrivée s'il y a transport, de l'encadrement suivant les horaires indiqués lors de l'inscription).

Disponibilité des places

Chaque accueil de loisirs et chaque séjour disposent d'une capacité d'accueil déterminée. Par conséquent, l'inscription d'un enfant est subordonnée à la disponibilité des places.

Responsabilité des usagers

En cas de vandalisme, dégradations volontaires, vols, la responsabilité individuelle de l'auteur ou celle des représentants légaux pour un mineur pourra être engagée. À cet effet, les organisateurs peuvent prononcer l'exclusion du ou des participants à l'activité. Les représentants légaux sont tenus de prendre toutes dispositions, sans délai et à leurs frais. Si lors d'une activité, un incident ou un accident est commis involontairement par un usager, la responsabilité civile de l'auteur (ou de son responsable légal ou du tuteur, s'il est mineur) pourra être engagée.

Règles de vie collective

En cas de non-respect des règles de vie collective (définies dans le projet pédagogique), des mesures spécifiques seront prises, pouvant aller d'un rappel des règles à un contact avec les parents, jusqu'au renvoi du séjour dans les conditions décrites au paragraphe « séjours écourtés ». Cette dernière mesure sera prise par les organisateurs.

Assurances

Tous les participants aux séjours sont systématiquement couverts par un contrat d'assurance souscrit par les organisateurs comprenant les garanties suivantes : individuelle accident, recours, protection juridique, dommages aux biens des participants, assistance (rapatriement). Cette assurance est incluse dans le prix, elle ne couvre pas les risques d'annulation. Par ailleurs, les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte d'objets et de vêtements personnels qui pourraient survenir durant les séjours.

Litiges, compétence juridique

En cas de litige, le demandeur peut saisir, à son choix, la juridiction du lieu où demeure le défendeur. En matière contractuelle : la juridiction du lieu où la prestation a été réalisée. En matière délictuelle : la juridiction du lieu du fait dommageable ou celle dans le ressort de laquelle le dommage a été subi.

Tarification

Malgré toute l'attention portée à la réalisation de cette plaquette, des erreurs d'édition peuvent se glisser. Les prix et les dates indiqués vous seront confirmés lors de votre inscription. L'accès aux prestations est subordonnée à l'adhésion à la structure.

Les organisateurs appliquent une tarification différenciée selon le quotient familial. Une attestation de QF de moins de 3 mois est exigée au moment des inscriptions. Par ailleurs les tarifs tiennent compte des aides des différentes collectivités (Ville, CAF...). Les tarifs sont révisables chaque année. Le paiement doit intervenir lors des permanences de validation. En cas de défaut de paiement des prestations, l'usager pourrait ne plus avoir accès aux activités et des poursuites pourraient être engagées. Les structures se réservent le droit d'annuler le séjour si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint. Cette annulation ne peut survenir à moins de 15 jours du départ.

Frais d'annulation ou de modification

- Plus de 30 jours avant le départ ou l'ouverture de l'accueil de loisirs, les frais d'annulation s'élevaient à 20 % du montant concerné par l'annulation ;
du 20^{ème} jour au 21^{ème} jour, les frais d'annulation s'élevaient à 35 % ;
du 20^{ème} au 10^{ème} jour, les frais d'annulation s'élevaient à 60 % ;
moins de 10 jours avant, les frais d'annulation s'élevaient à 80 % ;
moins de 3 jours (voir auprès des structures).
- Autres annulations : toute demande de remboursement doit faire l'objet d'un courrier motivé et d'un justificatif (en cas de maladie, fournir un certificat médical). L'organisateur se réserve le droit de procéder ou non au remboursement.

- Séjours écourtés : en cas de renvoi d'un mineur pour des raisons disciplinaires, le responsable légal prendra en charge son voyage de retour ainsi que tout frais d'accompagnement. Aucun remboursement du séjour ne sera effectué par l'organisateur. Si le responsable légal n'est pas en capacité de reprendre son enfant au moment du rapatriement, l'organisateur avisera les autorités compétentes en matière de placement.
- Responsabilité de l'organisateur : les organisateurs sous-traient différentes prestations (loisirs, hébergement, transport...). Les prestataires y engagent leur propre responsabilité. Le programme a un caractère prévisionnel, il peut être modifié pour des raisons indépendantes des structures (défauts de financements, nombre insuffisant de participants..).

Frais médicaux

Le représentant légal remboursera à l'organisateur les frais médicaux et pharmaceutiques que celui-ci aurait engagés pendant le séjour.

Consommation de tabac, d'alcool et de substances illicites

La consommation de tabac, d'alcool et substances illicites est interdite dans tout endroit où se déroulent les activités pour les participants et personnels.

Loi informatique, fichiers et libertés

Nous rappelons à nos utilisateurs la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par les lois n°48/17 du 06/01/1978 et la loi RGPD du 20 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



SE PRÉINSCRIRE



L'outil "Portail Loisirs" concerne l'inscription aux accueils de loisirs enfance jeunesse et aux séjours enfance/jeunes pour les 3 structures : Amicale Laïque de Couëron Centre, les associations socioculturelles Pierre-Legendre et Henri-Normand.
Voici les étapes selon la situation des familles :

1

ÉTAPE 1 : Les familles transmettent les fiches sanitaires de leur enfant/adolescent* avant le lundi 21 avril

Dans quels cas une famille doit transmettre une fiche sanitaire

- Pour toute première inscription auprès d'une association, 1^{er} accès au "Portail Loisirs".
- Pour ajouter un nouvel enfant/adolescent dans le "Portail Loisirs".
- Pour toute évolution des informations concernant la fiche sanitaire 2024-2025 déjà transmise.

Dans quel cas une famille n'a pas besoin de transmettre une fiche sanitaire

- Si la fiche sanitaire 2024-2025 de l'enfant/jeune a déjà été transmise lors d'une précédente inscription, **et** si la situation de l'enfant/adolescent n'a pas changé.

Toutes les fiches sanitaires 2024-2025 (nouvelles ou actualisées) doivent être transmises aux associations concernées (par mail ou à l'accueil) au plus tard LUNDI 21 AVRIL 2025 dernier délai

* J'ai besoin de transmettre une fiche sanitaire : comment l'obtenir ?

- Les familles dont les enfants sont inscrits à l'un des services de la Ville (pause méridienne, accueil périscolaire, ateliers Ville, ALP) peuvent télécharger la fiche sanitaire 2024-2025 des enfants concernés sur le portail "e-dém@rches" de la Ville. En cas de difficulté ou de mise à jour du document, contactez le service relations aux familles au 02 40 38 51 23.
- Pour les enfants inscrits en école privée et pour les collégiens, les familles doivent retirer une fiche sanitaire vierge auprès de l'association concernée.

2

ÉTAPE 2 : Créer ou mettre à jour son Espace Famille sur le Portail Loisirs

Dès maintenant et jusqu'au lundi 21 avril, les familles s'assurent auprès des associations d'avoir un Espace Famille opérationnel et mis à jour[?]

Familles utilisant pour la première fois le "Portail Loisirs" :

Se rapprocher des associations concernées pour créer un compte. Un lien d'activation sera envoyé après enregistrement de la fiche sanitaire de chaque enfant/adolescent.

Familles déjà utilisatrices du "Portail Loisirs", souhaitant ajouter un ou plusieurs enfants :

Se rapprocher des associations concernées. Transmettre la fiche sanitaire 2024-2025 des nouveaux enfants/adolescents : voir étape 1.

Toutes les familles vérifient les informations figurant sur leur Espace Famille :

Les familles s'assurent que chaque enfant/adolescent apparaisse sur leur Espace Famille et que leur date de naissance soit exacte. S'il manque un enfant/adolescent : voir étape 1.

★ Il est conseillé aux familles d'ajouter le site du "Portail Loisirs" dans leurs favoris.

🔗 Aide concernant l'utilisation du "Portail Loisirs"

En cas de doute concernant la création de son compte sur "Portail Loisirs", l'ajout d'un autre enfant à son compte : les familles contactent l'association concernée.

Les associations Pierre-Legendre et Henri-Normand peuvent guider les familles dans la création de leur compte ou pour montrer le déroulé des pré-inscriptions en ligne : les familles contactent l'association pour convenir d'un rendez-vous.

PORTAIL LOISIRS



espacefamille.aiga.fr/11696851

3 ÉTAPE 3 : Pré-inscriptions en ligne sur le site "Portail Loisirs"

Pour les séjours : du samedi 26 avril à 9h au dimanche 27 avril à 23h59

Pour les accueils de loisirs : du samedi 17 mai à 9h au dimanche 18 mai à 23h59

Les familles se connectent au "Portail Loisirs" avec leurs identifiants et suivent le parcours d'inscription pour chaque enfant sur espacefamille.aiga.fr/11696851 (QR code ci-dessus)

Pour chaque enfant/adolescent, les familles sélectionnent le/les séjours et/ou sélectionnent le lieu d'accueil de loisirs et le groupe scolaire correspondant, puis cliquent sur chaque journée d'accueil de loisirs souhaitée, sans oublier d'enregistrer. Selon les associations les familles recevront, soit aussitôt, soit la semaine suivante un mail de confirmation et les informations utiles pour valider définitivement l'inscription par le paiement.

Pour les accueils de loisirs, les jours complets afficheront l'icône 🦋 ; selon les associations, les familles auront la possibilité de se positionner sur une liste d'attente directement sur le "Portail Loisirs", en cliquant sur les jours souhaités pour chaque enfant, sans oublier d'enregistrer.

Si les séjours sont complets ou en cas d'impossibilité de se positionner sur liste d'attente pour les accueils de loisirs ou tout simplement en cas d'impossibilité de s'inscrire, les familles doivent adresser un mail, avec leurs souhaits, le niveau scolaire de l'enfant (petite section, CP, CM2, 6^{ème}...), à la ou les association(s) concernée(s) pour être positionnées sur une liste d'attente.

INFORMATIONS UTILES

Attention, sans compte Espace Famille créé ou mis à jour préalablement, les inscriptions sont impossibles via le "Portail Loisirs". Pour les enfants/adolescents non Couëronnais, l'inscription en accueil de loisirs ou aux séjours se fait uniquement sur liste d'attente en envoyant un mail avec leurs souhait, à la ou les structures concernées.

4 ÉTAPE 4 : Validation des inscriptions par le paiement aux associations

Les familles se rapprochent des associations concernées selon leurs modalités. Dates et horaires (voir p.4). Après ces dates, les places n'ayant pas fait l'objet d'un paiement, seront réattribuées aux familles sur liste d'attente.

Documents à apporter : carnet de santé, attestation numérique ou papier de votre Quotient Familial (QF) de moins de 3 mois.





À RETENIR



- 1 Création/actualisation de son Espace Famille sur le Portail Loisirs**
Dès maintenant et jusqu'au lundi 21 avril 2025
- 2 Pré-inscriptions séjours enfance/ado**
Du samedi 26 avril à 9h au dimanche 27 avril à 23h59 sur le "Portail Loisirs"
- 3 Pré-inscriptions accueils de loisirs enfance**
Du samedi 17 mai à 9h au dimanche 18 mai à 23h59 sur le "Portail Loisirs"
- 4 Validation définitive des inscriptions séjours et accueils de loisirs**
Entre le 30 avril et le 7 juin selon les modalités de chaque association

